



Voiture perso pour déplacements pro

Par **peggy972**, le **27/10/2009** à **00:01**

Bonjour,

J'ai été embauché le 21 juillet 2009 en CDI avec 3 mois de période d'essai dans une entreprise, en qualité de commerciale.

J'utilise mon véhicule perso pour les déplacements pro (mon véhicule a 7 CV).
La société me rembourse 50 cts/km.

Or depuis mon arrivée dans l'entreprise, mon véhicule (12 ans d'âge) tombe régulièrement en panne. A ce jour, j'en ai eu pour près de 2000 euro de réparations.
Alors que la société ne m'a versé en indemnités que 950 e (barème kilométrique).

Après une nouvelle panne due à l'embrayage HS, je suis allée voir ma direction afin de leur demander une solution temporaire afin que je puisse effectuer mes nombreuses visites clients. (voiture de location)

On m'a répondu que ce n'était pas possible et que je devais m'acheter un autre véhicule !
(bien sûr, je n'en ai pas les moyens).

Rien n'est stipulé dans mon contrat de travail quand à l'utilisation de mon véhicule perso et des dispositions que je dois prendre si mon véhicule est en panne.

Ma question : Peut-on me licencier pour le motif "véhicule hors d'usage" ?

Merci pour vos réponses

Par **julius**, le **27/10/2009** à **14:27**

Bonjour,

C'est à l'employeur , sauf stipulation contractuelle ou conventionnelle de donner à ses salariés les moyens de travailler.

Cependant , vous êtes certainement sous le régime du paiement au pourcentage ; Vous serez donc directement impliqué et pénalisé .

Dans un premier temps , j'informerais PAR ECRIT (en AR) votre employeur de l'impossibilité à votre niveau de vous déplacer dans le cadre du travail avec votre véhicule personnel , et de bien vouloir trouver rapidement une solution afin de résoudre ce problème .

Attendez sa réponse , qui serait un début de preuve en cas de licenciement abusif.